



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 26405

## Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les taux de TVA applicables à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Lors des débats parlementaires relatifs au projet de la loi de finances pour 1999, il a été évoqué une baisse de 5,5 % du taux de TVA applicable à la collecte sélective des déchets. Le manque d'informations relatives à cette baisse éventuelle oblige les élus locaux à prendre des hypothèses maximum de taxation pour la préparation des budgets des organismes intercommunaux des ordures ménagères, alors même qu'ils sont obligés d'augmenter considérablement les taxes sur les ordures ménagères pour la mise en conformité de la collecte et du traitement avec les nouvelles réglementations. Il revient à l'Etat de faire en sorte que le coût engendré par ces nouvelles dispositions, qui par ailleurs répondent à un souci de préserver l'environnement, ne soit pas supporté que par les seules collectivités locales et donc par les contribuables, particulièrement en milieu rural. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il compte prendre en ce sens.

## Texte de la réponse

En application des dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour 1999 sont désormais soumises au taux réduit de la TVA les prestations de collecte et de tri sélectifs des déchets ménagers et assimilés et les prestations de traitement de ces déchets portant sur les matériaux ayant fait l'objet d'un contrat conclu entre une collectivité et un organisme ou une entreprise agréé pour prendre en charge la valorisation des emballages ménagers. Une instruction administrative du 12 mai 1999 publiée au BOI 3 C-3-99 a précisé les conditions d'application de cette mesure qui est de nature à alléger le coût pour les collectivités locales des opérations de recyclage des déchets ménagers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26405

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 1999, page 1326

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1999, page 4282